

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

GOLF. Acquisition de
terrains pour échange
avec l'O.N.F.

82.035

DATE DE CONVOCATION

12 FEVRIER 1982

DATE D'AFFICHAGE

12 FEVRIER 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

JUR _____

CONTRE _____

ABSTENTIONS _____



Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT DEUX

le DIX NEUF FEVRIER

à 20 heures 15

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Mle FOUCHE - MM. BUJARD-BOUTET
BOUCHET-LACHAUD-DUFOUR Adjoint

MM. COLLE-PAPEAU-TETARD-MAURELLET-GUICHAOUA-BOULAN
BERLAND-BROTREAU-DUFEIL-CABAL-PELLETIER-Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONTRON par M. BUJARD

Me TAP par M. CABAL

BOISARD par M. MAURELLET

NAULIN par Mle FOUCHE

Absents :

MM. VIAUD-POUGET-POUMAILLOUX

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date des 19 Décembre 1980 et 13 Novembre 1981, la Ville de ROYAN a décidé d'acquérir des parcelles de terrains boisées en vue d'un échange avec l'O.N.F. (OFFICE NATIONAL DES FORETS).

Certains propriétaires concernés ont donné leur accord pour la vente. Il convient de régulariser ces acquisitions ayant fait l'objet d'une promesse de vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 12 Février 1982,

DECIDE :
- d'acquérir les parcelles de terrains désignées ci-dessous, ayant fait l'objet de promesses de vente.



./.

COMMUNE DES MATHES. Charente-Maritime
Lieu-dit "BOIS DE MONSOUCI"

Réf. Cadastreale		PROPRIETAIRES	SURFACES	MONTANT
Section	N°			
B	1239	Mme DURAND	5.166m2	23.247,00
B	1527	Mme LABARTHE	5.167"	23.251.50
B	1528	Mme BUISSON	5.167 "	23.251.50
B	1529	Mme THOMAS	5.167 "	23.251.50
B	1545	Mme SOURBE	11.447 "	51.511.50
B	4420	Mme Vve GEAY & Consorts	4.010 "	18.045.00
B	1588	M. BESSON	14.585 "	65.610.00
B	3801	M. AUBIER	4.010 "	18.045.00
B	3802	M. AUBIER	4.010 "	18.045.00
B	4419	Mme Vve RIDEAU	4.010 "	18.045.00
TOTAUX			62.739 m2	282.303,00 Frs

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les actes d'acquisition correspondants.
- que les actes concrétisant les ventes seront établis par Me LESTRILLE Notaire à ETAULES.
- de solliciter de M. le Préfet de la Charente-Maritime la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition des terrains sis aux Mathes lieu-dit "Bois de Monsouci".
- d'imputer la dépense correspondante au Budget 1982, Chapitre 908.2 Article 2101.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,



VU

mon arrêté
pour être annexé à _____
de ce jour. _____

Rochefort, le 19 MARS 1982

Le Sous-Préfet,



[Signature]

Raymond GUILLOU

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

GOLF. D.U.P. pour la 1ère
tranche d'acquisition de
terrains.

DATE DE CONVOCATION

6 Novembre 1981

DATE D'AFFICHAGE

6 Novembre 1981

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 22
Nombre de votants 23

Pour _____

Contre _____

Abstentions _____

UNANIMITE

DELIBERATION
DEPOSEE LE :
18.MAR.1982
SOUS-PREFECTURE
de ROCHEFORT

SOUS-PREFECTURE

18.MAR.1982

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt un
le treize novembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, LACHAUD, FOUCHE, BOUTET,
BOUCHET, BUJARD, TETARD, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET, BOISARD
COLLE, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, CABAL, DEFOUR, PELLETIER,
POUGET, TAP, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DUFEIL par M. BOISARD

Absents : MM. GUICHAOUA, PAPEAU, MONTRON, VIAUD.

Monsieur PELLETIER a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 19 Décembre 1980, le Conseil
Municipal a décidé d'acquérir six (6) parcelles de terrains
boisées sises commune des MATHES, section B lieudit "Bois de
Monsouci" en vue d'échange ultérieur avec l'O.N.F.

Il convient de compléter cette délibération en sollicitant
pour ces acquisitions la déclaration d'utilité publique
(fiscale).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

DECIDE :

- de solliciter de M. le Préfet de la Charente-Maritime
la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition des
terrains sis aux MATHES, lieudit "Bois de Monsouci".

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

GOLF. Acquisition de
forêts pour échange
avec l'O.N.F. 2ème tranche

DATE DE CONVOCATION

6 Novembre 1981

DATE D'AFFICHAGE

6 Novembre 1981

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents. 22

Nombre de votants. 29

Pour _____

Contre _____

Abstentions _____

Sous-PREFECTURE

18. MAR 1982

ROCHEFORT-MERICHAMP

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt un
le treize novembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, LACHAUD, FOUCHE, BOUTET,
BOUCHET, BUJARD, TETARD, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET, BOISARD
COLLE, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, CABAL, DÈFOUR, PELLETIER,
POUGET, TAP, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DUFEIL par M. BOISARD

Absents : MM. GUICHAOUA, PAPEAU, MONTRON, VIAUD.

Monsieur PELLETIER a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 19 Décembre 1980, le Conseil
Municipal a décidé d'acquérir une suite de parcelles de terrains
boisés en vue d'échange ultérieur avec l'O.N.F.

Il est proposé, pour compléter cette délibération, de
décider l'acquisition d'autres parcelles comprises dans le
périmètre concerné et pour lesquelles la Ville vient d'obtenir
une promesse de vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie
le 6 Novembre 1981,

DÉCIDE :

- d'acquérir les parcelles de terrains désignées ci-dessous,
après accord du service des Domaines sur le prix et sous réserve
de celui de l'Office National des Forêts sur la possibilité
d'échange de ces parcelles avec une partie des terrains du Golf.

./.

Commune des MATHES, au lieudit "Bois de Mousouci"

- Parcelle cadastrée section B N° 3213, pour 3.096 m2, appartenant à M. Jean JACQUES, demeurant à ROYAN et à M. André CHUSSEAU, demeurant à ETAULES, pour un montant de 13.932 Frs.
 - Parcelle cadastrée section B N° 3214 pour 3.096 m2, appartenant à M. Henri MOUSSION, demeurant à Arvert, pour un montant de 13.932 Frs
 - Parcelle cadastrée section B N° 3215, pour 3.096 m2, appartenant à M. Edmond JACQUES, demeurant à ARVERT, pour un montant de 13.932 Frs.
 - parcelle cadastrée section B N° 1587, pour 8.945 m2, appartenant à M. Alain XAVIER, demeurant à Saïtes, pour un montant de 40.252,50 Frs.
 - parcelle cadastrée section B N° 1531, pour 5.166 m2, appartenant à M. Henri GODILLOT, demeurant à LA TREMBLADE, pour un montant de 23.247 Frs.
 - parcelle cadastrée section B N° 1532, pour 5.166 m2, appartenant à M. Henri GODILLOT, demeurant à LA TREMBLADE, pour un montant de 23.247 Frs.
 - parcelle cadastrée section B N° 1533, pour 5.167 m2, appartenant à M. Daniel MOUSSION, demeurant à ETAULES, pour un montant de 23.251 Frs 50.
- soit au total 33.732 m2 à 4,50 Frs le m2, CENT CINQUANTE ET UN MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT QUATORZE FRANCS.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer les actes d'acquisition correspondants, qui seront dressés en l'étude de Me LESTRILLE, Notaire à ETAULES.
 - de solliciter de M. le Préfet de la Charente-Maritime, la déclaration d'utilité publique
 - d'imputer la dépense correspondante au Budget 1981, Chapitre 908.2 Article 2101.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

